



Tous ensemble le 12 septembre 14H00 à Arnaud Bernard

Traminotes, Traminots, il y aurait un grave danger pour nous et nos familles de rester dans l'immobilisme et dans l'individualisme le 12 septembre prochain.

Bien au contraire, c'est **TOUS ENSEMBLE** que nous devons manifester pour refuser ces ordonnances sur la loi travail imposées anti démocratiquement par un gouvernement aux ordres de la finance et du patronat.

Ce n'est que par la lutte et une forte mobilisation que nous nous ferons entendre comme ont su le faire, en leur temps, des millions de français (1789...1936...1968...).

Entre autres dangers pour nous, salariés des TU (Voir P2 et 3) sont ceux liés :

- ♦ **Aux difficultés de financement des réseaux de transports par les collectivités:** (amplifiées par l'annonce du gouvernement de nouvelles suppressions de dotations aux collectivités locales) qui imposent des recherches de productivité et d'économie pour les entreprises de transport.

Les 1ères victimes ? Evidemment les salariés!!!qui servent de variable d'ajustement de ces politiques à travers leur emploi, leurs conditions de travail, leurs salaires...

Peu ou pas convaincus? Rappelez vous en 2016 lorsque le SMTC a décidé de la suppression de 2 lignes et la sous traitance de 9 lignes avec à la clé soit le licenciement de 45 conducteurs ou le gel des embauches jusqu'en 2018. (Le gel des embauches sera le choix retenu).

Pire, question productivité et économie, la Direction proposera un accord d'entreprise sur les conditions de travail des conducteurs portant la moyenne des TM à 7h15, soit 500 kms de plus par an par conducteur, et pas de congés l'été pour les nouveaux embauchés pendant 3 ans !

- ♦ **À la primauté des accords de groupe sur les accords d'entreprise et de branche.**
- ♦ **À l'unicité des instances représentatives du personnel:**

C'est la fin des Dp, CE et CHSCT par leur fusion obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés pour une instance unique appelée Comité Social et Economique (CSE).

- ♦ **A la primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail.**
- ♦ **Au plafonnement des indemnités de licenciement au Prud'hommes:**

Il suffira à un employeur voulant se débarrasser d'un salarié de provisionner l'indemnité et de prononcer le licenciement. Plus de recours au Tribunal pour les salariés pour dénoncer le licenciement abusif sans cause réelle et sérieuse (reconnu aujourd'hui par le TGI) et le montant du licenciement !

EN GRÈVE ET À LA MANIFES TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS

PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA!

Désormais votre contrat de travail ne vous protégerait plus, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais largement moins bien payé que vous. Comme à GM&S aujourd'hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés! Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.

SUPPRIMER LE CDI ?

CE SERAIT POUR
MIEUX T'EMBAUCHER
TON ENFANT...



LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Un employeur «oublie» de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n'aurez plus la possibilité d'obtenir des juges, aux prud'hommes, la requalification du contrat en CDI. Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd'hui!

En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions, à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

Du pain béni pour DOCA!!!

C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI.

Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd'hui en contrats de plus en plus courts ! Si le droit du travail reste très protecteur, c'est parce que plus de 90% des actifs sont couverts par des conventions collectives.

Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaître, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l'emploi dans chaque entreprise.



STATION LE 12 SEPTEMBRE

ET NOS GARANTIES COLLECTIVES.

DES RECLS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- ◆ Banalisation du travail de nuit dans le commerce,
- ◆ Remise en cause de la pénibilité,
- ◆ Destruction du CHSCT, cet outil utile pour vous protéger contre les accidents et maladies professionnelles !

Même les travailleurs en situation de handicap ne sont pas à l'abri de règles qui varient d'une entreprise à l'autre...

Salarié kleenex, le temps d'un chantier, vous pourriez être exposés à des risques graves (produits toxiques, postes dangereux, polluants...) en toute impunité pour les entreprises.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie va limiter l'accès aux soins pour des raisons financières à des milliers d'entre vous, à l'instar du secteur privé. **Il faut au contraire garantir dans le privé comme dans le secteur public une prise en charge sans perte de salaire, dès le premier jour de maladie.**

RETOUR AU FACE À FACE ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ ISOLÉ

La mise en place d'un référendum à la seule initiative de l'employeur, le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés, peu ou pas formés à la négociation, remet en place des relations très déséquilibrées.

C'est le pot de fer contre le pot de terre !

Cela aboutirait automatiquement à des reculs énormes en matière de conditions de travail, de rémunération, de droits sociaux...

UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE

Les règles en matière de congés y compris maternité de primes diverses, de 13e mois, pourraient être négociées ou renégociées à la baisse sans aucune garantie d'une entreprise à l'autre.

C'est le retour à la loi de la Jungle et à la mise en concurrence des salariés, particulièrement pour les salariés de petites et moyennes entreprises.

Ces entreprises sont souvent dépendantes de groupes financiers pour qui elles travaillent en sous traitance et c'est sur la baisse de vos conditions de travail et de votre salaire que se concluront les marchés.

CSG ET COTISATIONS SOCIALES

Tous perdants, salariés du privé, fonctionnaires, retraités, privés d'emploi ! L'augmentation de la CSG en lieu et place des cotisations sociales conduira à remettre en cause le principe de solidarité tout au long de la vie créé par la Sécurité sociale.

Ce serait donc moins de retraite, moins de soins, moins de couverture chômage, moins d'allocations famille, moins de services publics...

LOI du banquier **MACRON** **DIETE** pour les **SALARIÉS** **JACKPOT** pour les **PATRONS**

IL Y A D'AUTRES SOLUTIONS DE PROGRÈS SOCIAL

Avec la CGT, défendons ensemble un code du travail, des conditions de travail, des salaires, une Sécurité sociale, des services publics renforcés et dignes du XXIe siècle.

Ensemble imposons par la grève et l'action collective l'ouverture de négociations pour un code du travail renforcé et plus protecteur pour toutes et tous.

Le 12 septembre rejoignez la CGT, syndiquez-vous, agissez par l'arrêt de travail, participez aux manifestations.

Si tu es convaincu que la loi travail XXL présente un véritable DANGER pour toi, ton conjoint, tes enfants, petits enfants, famille, amis....rejoint la manifestation le 12 septembre.

L'important, face à Macron et ses sbires, est de défiler massivement dans les rues pour s'opposer à ses ordonnances.

Le gouvernement attend de voir, depuis l'Elysée, le niveau des mobilisations pour imposer sa dictature ou entamer des nouvelles négociations.

Alors tous déterminés et dans la rue le 12....Peu ou pas d'excuses quand il s'agit d'éviter le retour au 19ème siècle avec la destruction de plus d'un siècle de conquêtes sociales !



EN GRÈVE ET SURTOUT TOUS ENSEMBLE

À LA MANIFESTATION LE 12 SEPTEMBRE

POUR NOS DROITS

ET NOS GARANTIES COLLECTIVES.